

S.E.L.A.R.L.  
AUXILIA JURIS  
Commissaires de Justice assoc.  
76 Allée d'Iéna  
11000 CARCASSONNE  
Tél. : 04.68.25.03.31  
Fax : 04.68.71.05.60  
paiement CB en ligne  
<https://www.auxiliajuris.fr>  
SIRET : 504 120 635 00025

## PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

Dressé le **DEUX AVRIL**  
**DEUX MILLE VINGT CINQ**

Références à Rappeler :

6079221/INV/MC

### A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social.

*Elisant domicile en notre Etude.*

AGISSANT EN VERTU D'Un jugement en matière de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 19 mars 2025

**Nous commettant à l'effet de procéder à l'inventaire de l'actif mobilier, des garanties qui le grèvent et d'une prise de patrimoine de :**

**S.A.S. LE CATHAROME**  
Avenue du Languedoc

11140 PUILAURENS

Déférant à cette réquisition,

**Selarl AUXILIA JURIS, Huissiers de Justice associés domiciliée 76 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE l'un d'eux soussigné ;**

Me suis transportée Avenue du Languedoc à LAPRADELLE PUILAURENS, où là étant, en présence de Madame Lydia GENTI en sa qualité de Présidente de la SAS LE CATHAROME, je procède à l'inventaire de l'actif mobilier suivant :

| Désignation                        |  |
|------------------------------------|--|
| 1 machine à laver les verres METRO |  |
| 1 machine à glaçons METRO          |  |
| 1 machine à sous vide METRO        |  |
| 1 friteuse METRO                   |  |
| 2 fours à micro ondes SELECLINE    |  |
| 1 four à micro ondes LISTO         |  |
| Total                              |  |

Madame Lydia GENTI m'indique que la SAS LE CATHAROME loue le matériel suivant :

- Tables, chaises, parasols, pieds de parasols et 3 congélateurs à ALPAGEL
- 1 caisse enregistreuse à CDC (ARGELES SUR MER)
- 1 terminal de carte bleue à la CAISSE D'EPARGNE
- 1 live box business, 1 boîtier fibre et 1 boîtier TV à ORANGE
- 1 machine à parier, totem et télévision à PMU



A notre demande concernant du matériel en dépôt ou faisant l'objet d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire, il nous est indiqué par qu'il n'en existait pas, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.

Concernant l'éventuelle application d'une clause de réserve de propriété, il nous est répondu qu'il n'a pas souvenance d'avoir signé ou souscrit un contrat ou un bon de livraison se prévalant d'une pareille clause ;

Ceci fait elle nous a déclaré qu'il avait fidèlement fait décrire tout ce qui représentait son actif mobilier, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves. Il nous déclare en outre qu'il n'avait aucun salarié à son service.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Me Marianne GOSTE  
Commissaire de Justice

